



Avis sur la proposition d'inscription du site “ Le Pinail ” au titre de la convention internationale dite de “ RAMSAR ” sur les zones humides

Jean-Philippe Siblet

► To cite this version:

Jean-Philippe Siblet. Avis sur la proposition d'inscription du site “ Le Pinail ” au titre de la convention internationale dite de “ RAMSAR ” sur les zones humides. PatriNat (OFB-CNRS-MNHN). 2021, 24 p. + 4 p. mnhn-04170426

HAL Id: mnhn-04170426

<https://mnhn.hal.science/mnhn-04170426>

Submitted on 25 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AVIS SUR
LA PROPOSITION D'INSCRIPTION
DU SITE « **LE PINAIL** »
AU TITRE DE LA CONVENTION
INTERNATIONALE DITE DE « RAMSAR »
SUR LES ZONES HUMIDES

Jean-Philippe SIBLET



Juin 2021

UNITÉ MIXTE DE SERVICE

PATRIMOINE NATUREL



www.ofb.gouv.fr



www.cnrs.fr



www.mnhn.fr

Chef de projet : Jean-Philippe SIBLET

Relecture : Jean-Baptiste CARIOU

Référence du rapport conseillée : Siblet, J.-P., 2021. Avis sur la proposition d'inscription du site « Le Pinail » au titre de la convention internationale dite de « RAMSAR » sur les zones humides. UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), Paris, 25 p.

Photo de couverture : Les mares du Pinail vues du ciel © RNN du Pinail

L'UMS Patrimoine Naturel - PatriNat

Centre d'expertise et de données sur la nature



Depuis janvier 2017, l'Unité Mixte de Service 2006 Patrimoine Naturel assure des missions d'expertise et de gestion des connaissances pour ses trois tutelles, que sont le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Son objectif est de fournir une expertise fondée sur la collecte et l'analyse de données de la biodiversité et de la géodiversité présentes sur le territoire français, et sur la maîtrise et l'apport de nouvelles connaissances en écologie, sciences de l'évolution et anthropologie. Cette expertise, établie sur une approche scientifique, doit contribuer à faire émerger les questions et à proposer les réponses permettant d'améliorer les politiques publiques portant sur la biodiversité, la géodiversité et leurs relations avec les sociétés et les humains.

En savoir plus : patrinat.fr

Co-directeurs :

Laurent PONCET, directeur en charge du centre de données

Julien TOUROULT, directeur en charge des reportages et de la valorisation

Inventaire national du patrimoine naturel



Porté par l'UMS PatriNat, cet inventaire est l'aboutissement d'une démarche qui associe scientifiques, collectivités territoriales, naturalistes et associations de protection de la nature, en vue d'établir une synthèse sur le patrimoine naturel en France. Les données fournies par les partenaires sont organisées, gérées, validées et diffusées par le MNHN. L'INPN est un dispositif clé du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) et de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB).

Afin de gérer cette importante source d'informations, le MNHN a construit une base de données permettant d'unifier les données à l'aide de référentiels taxonomiques, géographiques et administratifs. Il est ainsi possible d'accéder à des listes d'espèces par commune, par espace protégé ou par maille de 10x10 km. Grâce à ces systèmes de référence, il est possible de produire des synthèses, quelle que soit la source d'information.

Ce système d'information permet de consolider des informations qui étaient jusqu'à présent dispersées. Il concerne la métropole et l'outre-mer, aussi bien sur la partie terrestre que marine. C'est une contribution majeure pour la connaissance naturaliste, l'expertise, la recherche en macroécologie et l'élaboration de stratégies de conservation efficaces du patrimoine naturel.

En savoir plus : inpn.mnhn.fr

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
2	CONTEXTE	5
3	EXAMEN DE L'ATTEINTE DES CRITÈRES RAMSAR	10
4	AVIS ET PROPOSITIONS.....	16
5	CONCLUSION	21
ANNEXE 1 PROGRAMME DE LA VISITE DE TERRAIN		23
ANNEXE 2 DOCUMENTS CONSULTÉS		25



Mare au Pinail – 20 mai 2021 - Cliché G. Ferrère

1 INTRODUCTION

En région Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Vienne, à l'extrémité nord-est du vaste massif forestier de Moulière, le site du Pinail s'étend sur un plateau de 923 hectares entre les rivières de la Vienne et du Clain. Caractéristique du paysage des « brandes du Poitou », l'appellation régionale des landes, cette vaste zone humide accueille près de 2 500 espèces de flore, faune et fonge. La diversité d'espèces, des plus rares et menacées comme l'écrevisse à pattes blanches ou encore la Leucorrhine à large queue, aux plus communes comme le Nénuphar blanc, est liée à une mosaïque d'habitats terrestres, amphibies et aquatiques façonnée par l'Homme. Le Pinail est une terre pauvre et humide, accidentée et surtout criblée de plus de 7 500 mares issues de l'extraction séculaire de la pierre meulière (du IX^e au XIX^e siècle).



Meule issue de l'extraction des pierres meulières – 21/05/2021 – Cliché J. Ph. Siblet

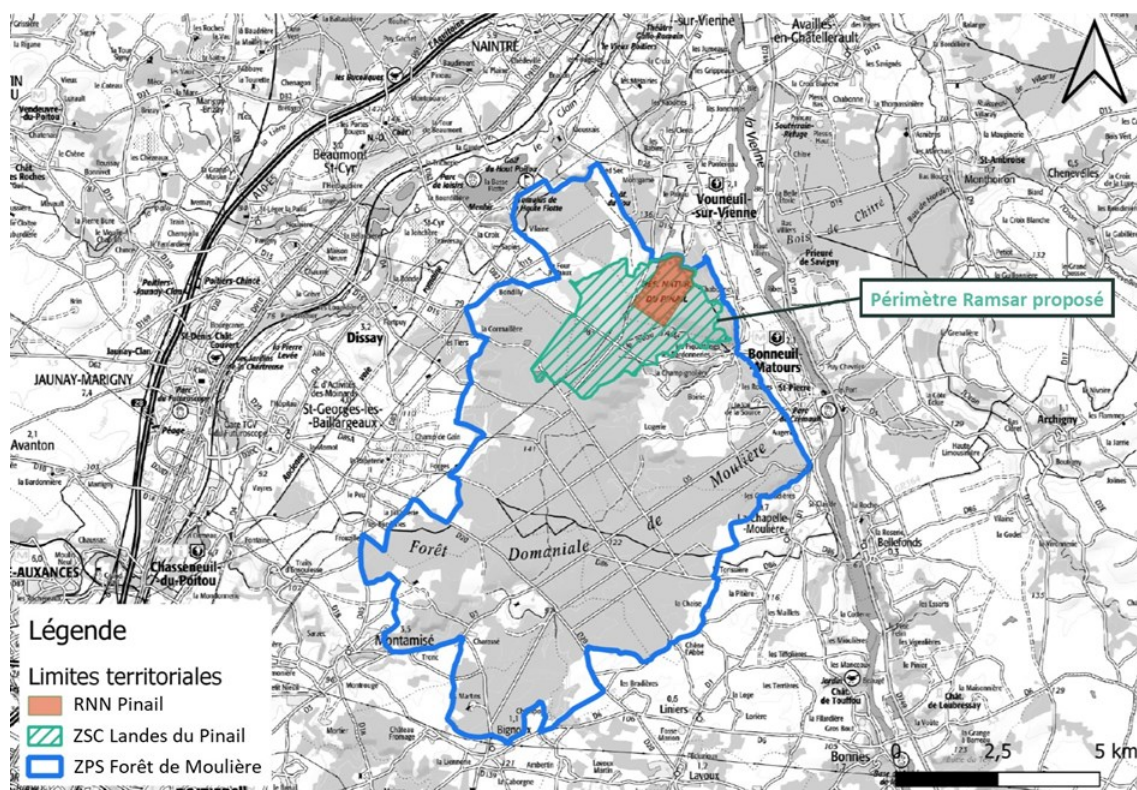
Il s'agit d'un complexe unique de mares et tourbières, landes et prairies humides, boisements de feuillus ou résineux. Un paysage où l'Homme occupe depuis toujours une place centrale, aujourd'hui marquée par une volonté partagée de préserver et valoriser les ressources naturelles. La gestion conservatoire des écosystèmes s'articule avec les enjeux sylvicoles, cynégétiques et d'accueil du public.



Paysage de la Réserve du Pinail – 19 mai 2021 – Cliché J. Ph. Siblet



Une des nombreuses mares du Pinail – 19/05/2021 – Cliché J. Ph. Siblet



Carte du périmètre proposé pour la labellisation

2 CONTEXTE

Le périmètre proposé à la labellisation possède une superficie de 923 ha dont 142 ha classés en Réserve naturelle nationale. Le reste fait partie de la Forêt domaniale de Moulière gérée par l'ONF. Les 923 ha sont intégrés dans le périmètre du site Natura 2000 - ZSC « Landes du Pinail ». Il inclut donc l'ensemble des landes et mares du Pinail, sur le plateau situé entre les rivières de la Vienne et du Clain.

Caractéristique du paysage des « Brandes du Poitou », l'appellation régionale des landes, cette vaste zone humide est composée d'une mosaïque d'habitats terrestres, amphibies et aquatiques façonnée par l'homme. Il s'agit d'un complexe unique de mares et tourbières, landes et prairies humides, boisements de feuillus ou résineux.

Le périmètre du site Ramsar ne comprend ni habitations, ni bâtiments. Une route départementale traverse le site et relie Bonneuil-Matours et Saint-Cyr. Les parcelles forestières sont délimitées par des pare-feux carrossables rarement empruntés par des véhicules. Ces pare-feux sont plus régulièrement utilisés comme chemins de randonnée par cyclistes, piétons et cavaliers. Une ligne électrique à haute tension traverse le Pinail sur un axe Nord-est / Sud-ouest.

La zone humide du Pinail est alimentée de façon très majoritaire par l'impluvium. Mais certaines mares sont en connexion avec la nappe et sont donc alimentées en partie par elle.

La plupart des mares reposent sur des sols organiques et minéraux à la fois. Une couche de vase et parfois de tourbe plus ou moins épaisse est présente dans chaque mare. La dalle de silice présente dans le sol et d'où ont été extraites les pierres meulières est encore affleurante en certains endroits. Des chailles (blocs de silices), résidus minéraux de l'extraction de pierre, peuvent également se trouver sur les berges ou dans le fond des mares. Les tourbières et les prairies humides sont des zones humides entièrement organiques tandis que les mares « classiques » sont quant à elles à la fois minérales et organiques. Enfin une partie des mares atteint une couche profonde composée de marne.



Tourbière à drosera – 19/05/2021 – Cliché J. Ph. Siblet

Le site possède une très grande richesse biologique. Cette vaste zone humide accueille près de 2 500 espèces de flore, faune et fonge. La diversité d'espèces, des plus rares et menacées comme l'Écrevisse à pattes blanches ou encore la Leucorrhine à large queue, aux plus communes comme le nénuphar blanc, est liée à une mosaïque d'habitats terrestres, amphibies et aquatiques façonnée par l'homme.

Concernant la flore, 425 espèces végétales ont été recensées dont 56 ont un statut de protection, de rareté ou de patrimonialité. De plus, 71 espèces de bryophytes, dont 5 espèces de sphaignes, et 52 algues dont 14 espèces de characées sont également connues (*Chara aspera*, *Chara fragifera*, *Chara globularis*, *Chara hispida*, *Chara polyacantha*, *Chara virgata*, *Chara vulgaris* f. *subhispida*, *Chara vulgaris* v. *vulgaris*, *Nitella confervacea*, *Nitella gracilis*, *Nitella mucronata*, *Nitella syncarpa*, *Nitella tenuissima*, *Nitella translucens*).

La fonge a fait l'objet d'inventaires approfondis ce qui est suffisamment rare dans les espaces protégés pour être souligné. A ce jour, plus de 700 espèces ont été inventoriées. Parmi celles-ci, 30 sont en danger critique d'extinction en région Nouvelle-Aquitaine, 33 sont en danger, 9 sont vulnérables et 5 sont quasi menacées selon les critères de la liste rouge de l'UICN.



Une des 2500 espèces de champignons inventoriées sur le site – 21/05/2021 – Cliché J. Ph. Siblet

Pour la faune, le Pinail compte plus de 1 200 espèces différentes ayant été inventoriées avec chez les vertébrés : 144 espèces d'oiseaux, 26 espèces de mammifères dont 6 chiroptères, 13 espèces d'amphibiens dont un hybride, 8 espèces de reptiles, 11 espèces de poissons. Bien que non directement liées aux zones humides plusieurs espèces de grands rapaces bénéficient des zones de landes humides pour leur alimentation. C'est le cas, par exemple, du Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) et des Busards Saint-Martin (*Circus pygargus*) et cendrés (*Circus cyaneus*).

Chez les invertébrés, plus de 1000 espèces sont connues dont 365 espèces de lépidoptères, 50 espèces d'odonates, 43 espèces d'orthoptères, 155 espèces de coléoptères, 150 espèces d'araignées, 38 espèces de diptères, 66 espèces d'hyménoptères, 67 espèces d'hémiptères et 67 espèces de genres moins étudiés comme les hydres, les mollusques ou les porifères...



Rainette arboricole (*Hyla arborea*) – 21/05/2021 - Cliché G. Ferrère



Busards Saint-Martin (*Circus cyaneus*) – 21/05/2021 - Clichés J. Ph. Siblet



Circaètes Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) – 19/05/2021 – Clichés J. Ph. Siblet



Busards cendrés (*Circus pygargus*) – 19/05/2021 – Clichés J. Ph. Siblet



Grenouille rieuse – 19/05/05- Cliché J. Ph. Siblet



Triton crêté – 19/05/2021 – Cliché J. Ph. Siblet

Le site fait l'objet de menaces dont la plupart sont jugées « sous contrôle » à l'exception de celle qui est issue du changement climatique. Les mares étant alimentées essentiellement par les précipitations, elles sont vulnérables aux épisodes de sécheresse, aux déficits de pluviométrie mais également à l'acidification de l'eau et des sols par retombées atmosphériques et l'augmentation du CO₂ atmosphérique. Une étude menée sur la Réserve naturelle du Pinail montre que d'ici 2 060 deux mares accueillant des populations d'écrevisses verront leur pH passer le seuil critique de viabilité pour cette espèce, entraînant sa disparition (Beaune *et al.* 2018). Depuis plusieurs années, les niveaux d'eau se reconstituent de moins en moins chaque hiver (depuis trois ans), entraînant une non remise en eau des mares les plus petites et temporaires et un assec plus précoce et plus prolongé des mares temporaires, des landes et des prairies humides.

A la fin du XX^e siècle la politique de revalorisation du massif du Pinail conduite par l'État a entraîné le remplacement des landes et chânaies par des plantations de Pins maritimes et secondairement de Chêne rouge d'Amérique. Cette « réhabilitation » a également entraîné le remblaiement de centaines de mares dans le sud du Pinail. La faible croissance des arbres sur ces sols à fort niveau de contrainte, et la reconnaissance des enjeux environnementaux, ont conduit l'administration forestière à revoir ses objectifs sylvicoles. Les pratiques sylvicoles actuelles, sans être totalement tournées vers la conservation des espèces et des habitats sur la totalité du site Nature 2000, prennent en compte de façon plus volontariste les enjeux de biodiversité. C'est ainsi que des secteurs de pinèdes ont été reconstitués en lande après enlèvement des pins. Par ailleurs, une convention a été signée entre le GEREPI et l'ONF pour classer en série écologique un secteur de landes situé en lisière de la RNN (bande des quatre vents).

La chasse est autorisée en dehors de la RNN sous l'égide des propriétaires/gestionnaires. En secteur domanial, battue et chasse à courre sont organisées par voie de location des droits de chasse sur les terrains concernés.

En secteur privé, des chasses sont également organisées. La gestion cynégétique représente un enjeu sur la régénération forestière (dispositif sylva-faune en place localement pour tendre vers l'équilibre sylvo-cynégétique). De fortes densités de sangliers sont également problématiques pour les cultures environnantes du Pinail mais la gestion cynégétique ne peut s'envisager qu'à l'échelle du massif de Moulière. De même, si les fortes densités de sangliers sont elles-mêmes une source de pression sur les habitats naturels (dégradation des bas-marais, prédation des reproductions au sol...), elles constituent également un auxiliaire de rajeunissement et de diversification des habitats. Néanmoins, lorsque la population est surnuméraire par rapport aux capacités du milieu, des prédateurs sur des espèces patrimoniales peuvent être constatées. Par exemple des cas de prédation sur des nids de busards ont été constatés. En l'état actuel des pratiques la chasse n'engendre pas de perturbations significatives.

Enfin, la fréquentation du public reste modeste bien que le site du Pinail bénéficie d'une forte notoriété locale. Environ 10 000 personnes visitent annuellement la RNN du Pinail. Seuls 15% environ de la RNN sont accessibles au public à partir d'un sentier de découverte aménagé. La configuration du site rend la fréquentation du reste du périmètre pratiquement impossible pour des visiteurs « classiques ». Un parcours « *Terra aventura* » a dernièrement été mis en place sur le sentier de découverte en lien avec le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine. Enfin, une animatrice est désormais recrutée dans l'équipe de GEREPI grâce au financement de 0,5 ETP de l'État via la RNN. L'ambition étant d'augmenter la sensibilisation des publics, et notamment des publics jeunes et des scolaires, aux enjeux de la protection de la nature.

Les chemins en secteur domanial sont accessibles au public, ils sont fréquentés, quoique faiblement, par des piétons, des cyclistes, des cavaliers et seul le chemin central dit « des gendarmes » est accessible aux véhicules à moteur. Un chemin de Petite Randonnée borde le Pinail du Nord à l'Est tandis que l'Euro Vélo Route transite dans la vallée de la Vienne limitrophe. Il n'est pas exclu qu'une meilleure organisation/valorisation du Pinail puisse être développée afin de conforter la vocation de pleine nature du site.

3 EXAMEN DE L'ATTEINTE DES CRITÈRES RAMSAR

La demande de labellisation repose sur l'atteinte de 4 des 9 critères Ramsar. Rappelons qu'un seul critère est requis pour obtenir la labellisation.

CRITÈRE 1 : Présence d'un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide naturelle ou quasi naturelle de la région biogéographique concernée.

Le Pinail est un site remarquable par l'étendue, la diversité et l'imbrication des habitats terrestres et aquatiques qui le caractérisent. C'est un des exemples les plus représentatifs et mieux conservés des brandes du Poitou, appellation régionale de la lande haute à *Erica scoparia*, criblées par plus de 7 500 mares. C'est donc un espace semi-naturel présentant une densité de mares hors du commun, d'autant plus que chacune d'entre elles est unique par sa morphologie, ses conditions physico-chimiques ou sa végétation (herbiers aquatiques, pelouses amphibies, milieux tourbeux, prairies humides...). Cette mosaïque accueille près de 2500 espèces végétales, animales et fongiques ce qui en fait un exceptionnel réservoir de biodiversité.



AVIS MNHN :

Si le caractère unique d'un site peut parfois être une notion galvaudée, concernant le Pinail il suffit d'examiner une photo aérienne du site pour mesurer qu'en la matière, cette appréciation prend tout son sens. Le nombre et l'importance des habitats naturels et des espèces faunistiques et floristiques présents sur le site ne permettent aucun doute sur l'atteinte de ce critère.

CRITÈRE 2 : Présence d'espèces vulnérables, en danger ou en danger critique d'extinction et/ou de communautés écologique menacées.

Le Pinail abrite des espèces protégées, rares et menacées à différentes échelles géographiques dont voici les principales ou emblématiques pour le site :

- Leucorrhines à large queue (*Leucorrhinia caudalis*) et à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) notamment pour les odonates dont 50% des espèces de France métropolitaine sont présentes *in situ*
- Triton crêté (*Triturus cristatus*) et Grenouille de Lesson (*Pelophylax lessonae*) pour les amphibiens
- Azuré des Mouillères (*Phengaris alcon*) pour les papillons de jour
- Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)
- Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) pour les reptiles
- Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*) et plusieurs espèces d'utriculaires (*Utricularia sp.*) pour les plantes carnivores
- Spiranthe d'été (*Spiranthes estivalis*) pour les orchidées
- Hygrocibes et entolomes notamment pour les champignons.

Ces espèces sont caractéristiques des habitats ou milieux humides à aquatiques de mares (eaux oligotrophes, herbiers aquatiques et amphibies), tourbières (tourbières acides à sphaignes et bas marais alcalins), landes et prairies humides (moliniaies) ainsi que des roselières (typhaies et phragmitaies) et cladiaies.



Azuré des mouillères (*Phangaris alcon*) – Cliché RNN du Pinail

AVIS MNHN :

La liste impressionnante des espèces rares et menacées sur le site montre à quel point il présente un enjeu tout à fait singulier à l'échelle nationale. L'atteinte de ce critère est évidente.

CRITÈRE 3 : Présence de population d'espèces animales et/ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière.

La mosaïque d'habitats terrestres et aquatiques du Pinail permet l'expression de nombreuses espèces et communautés patrimoniales. Les mares accueillent plusieurs types d'herbiers aquatiques, pelouses amphibies et roselières. Les tourbières et prairies humides sont caractérisées par des communautés végétales variées. Le paysage de lande varie le long de gradients topographiques et hydrologiques depuis des communautés humides à *Erica tetralix* jusqu'à des landes sèches à *Erica cinerea* et *Ulex minor*. Sur les buttes les plus sèches se développent des pelouses à *Aira praecox* ou à *agrostis*.

Sur les sols plus évolués et moins impactés par l'extraction de pierre meulière sont présents des fourrés mixtes et des groupements forestiers. Sur les grands espaces dépourvus de mares, des plantations de pins se mêlent à la lande mésophile. Avec cette diversité et cette imbrication d'habitats terrestres et aquatiques, le Pinail accueille une diversité biologique remarquable avec près de 2 500 espèces inventoriées. Parmi ces espèces, de nombreuses sont rares, menacées et protégées en Europe, en France ou à l'échelle de l'ex-région Poitou-Charentes. Associés à des groupes fonctionnels (pollinisateurs, décomposeurs, etc.) composés d'une grande variété d'espèces, ces cortèges sont stables et permettent de maintenir un équilibre dans l'écosystème et un maintien sur le long terme.

Les deux groupes les plus emblématiques des milieux aquatiques sont les amphibiens et les odonates. Les amphibiens sont représentés par 13 espèces ou hybrides avec des populations importantes, notamment pour les grands tritons. Le groupe des odonates est caractérisé par 50 espèces recensées sur les 97 espèces présentes en France, ce qui en fait l'un des sites les plus riches de métropole. Parmi ces espèces se trouvent les rares leucorrhines (*Leucorrhinia caudalis* et *Leucorrhinia pectoralis*). En plus de ces groupes, l'espèce la plus emblématique est l'Écrevisse à pattes blanches, pour laquelle le Pinail représente la seule station mondiale vivant en eaux closes. Les milieux aquatiques accueillent également la Dolomède des marais ou l'Élatine verticillée (*Elatine alsinastrum*), pour laquelle le Pinail est la dernière station connue de Poitou-Charentes. Dans les landes humides se trouve la dernière population d'Azuré des Mouillères de l'ex-Poitou-Charentes et l'une des rares stations métropolitaines de *Formicoxenus nitidulus*, une fourmi commensale d'autres espèces de fourmis. Sur les suintements marneux pousse une orchidée rare : la Spiranthe d'été (*Spiranthes estivalis*).



Dolomède des marais (*Dolomedes plantarius*) – Cliché J. Touroult (INPN)

AVIS MNHN :

Le site du Pinail abrite des populations d'espèces en limite d'aire de répartition et dont les bastions sont situés dans l'ex-région Poitou-Charentes. Même s'il n'y a pas d'espèces endémiques présentes sur le site, il abrite néanmoins des taxons remarquables qui possèdent sur le site les plus belles populations au plan national, européen et même mondial.

CRITÈRE 4 : Le site abrite des espèces végétales et/ou animales à un stade critique de leur cycle de vie ou si elle sert de refuge dans des conditions difficiles

Au-delà des espèces déjà citées, le Pinail abrite une population résidente significative d'écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) dans 8 mares localisées sur la Réserve naturelle du Pinail, en l'état actuel des connaissances. Dans certaines mares les populations atteignent plusieurs centaines d'individus. La seule population d'Écrevisses à pattes blanches en eau dormante de petite surface (mares) connue au monde.

AVIS MNHN :

Le caractère unique au niveau mondial d'une population d'Écrevisse à pattes blanches en eaux dormantes suffit à justifier l'atteinte de ce critère.



Écrevisse à pattes blanches – cliché RNN du Pinail

CRITERE 9 : site abritant régulièrement 1 % des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce animale dépendant des zones humides mais n'appartenant pas à l'avifaune.

Les connaissances disponibles conduisent à penser que le seuil de 1 % est atteint pour 3 populations d'espèces présentes sur le Pinail (sous réserve des incertitudes liées au manque de connaissances sur la répartition et les effectifs aussi bien sur le site que dans le monde), d'autant que les populations connues sont importantes et leurs habitats y sont très favorables. La population d'Azuré des Mouillères du Pinail a été évaluée en 2018 à 754 ± 28 individus. Le Plan National d'Action en faveur des Maculinea liste l'ensemble des stations actuelles ou passées de l'espèce et permet d'évaluer que le Pinail représente plus d'1/100 des populations. Pour ce qui concerne les effectifs (très variables chez les insectes d'une année à l'autre), il nous paraît difficile de conclure. La Dolomède des marais (*Dolomedes plantarius*) est une espèce d'araignée aquatique connue dans seulement 70 sites en Europe. La taille de la population de dolomède n'est pas connue mais considérant la présence de plus de 7 500 mares, la fréquence élevée d'observation et le nombre restreint de stations en Europe, l'estimation d'un minimum 1 % de cette population sur le site semble probable. L'aire de répartition de la Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*) s'étend de l'Europe de l'Ouest jusqu'au Kazakhstan. Au vu du nombre de pays où elle est présente, de sa rareté en France et dans les pays limitrophes (peu de données fiables à l'est de son aire de répartition) et de l'importante population présente sur le Pinail grâce aux quelques 7 500 mares, il est hypothétique mais probable qu'au minimum 1 % de la population mondiale de l'espèce soit présente sur le Pinail.



Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*) – Cliché RNN Pinail

AVIS MNNH :

Compte-tenu des incertitudes sur les effectifs de ces espèces à l'échelle mondiale, il est hasardeux de retenir ce critère en l'absence d'éléments chiffrés plus précis. Il est donc proposé de ne pas retenir ce critère. Néanmoins, des recherches complémentaires doivent être entreprises pour éventuellement intégrer ce critère dans le futur sur la base d'éléments convaincants.

En conclusion,

Le périmètre proposé à la labellisation possède un intérêt biologique tout à fait remarquable et unique. Il atteint 4 (possiblement 5) des 9 critères requis pour la labellisation ce qui, pour un site continental est très important. Il n’y a donc aucune ambiguïté sur la qualification du site du Pinail en tant que zone humide labellisable au titre de la Convention de Ramsar.



Landes et mares du Pinail – 21/05/2021 – Cliché G. Ferrère

4 AVIS ET PROPOSITIONS

Le site du Pinail possède incontestablement une exceptionnelle qualité paysagère et écologique. Le projet de labellisation vient concrétiser la gestion mise en œuvre par les deux gestionnaires (Gerepi et ONF). Ce dossier porté conjointement marque également la fin d'une période délicate où la collaboration entre ces deux entités n'a pas toujours été aussi constructive. Parmi les éléments très positifs de ce dossier, il faut retenir :

- Comme souvent en matière de labellisation RAMSAR, il faut relever le consensus des acteurs sur le projet : élus, administrations, établissements publics et même ayants-droits. Toutes les communes et administrations consultées ont donné un avis favorable au projet.
- La gestion menée sur le site, encadrée par le plan de gestion de la RNN et le DOCOB Natura 2000 permet l'expression d'une faune et d'une flore remarquable dont la concentration sur ce territoire est quasiment unique pour certains groupes. Pour les odonates par exemple, le site du Pinail bénéficie d'une notoriété nationale voire européenne ;
- La gestion menée sur le site mélange des pratiques classiques (pâturage ovin, brûlage dirigé...) avec des actions innovantes par exemple pour la gestion de la « brande ». La gestion de cette éricacée est particulièrement délicate en raison de son caractère ligneux et de son dynamisme végétal. Afin de répondre aux objectifs de conservation et d'en limiter les coûts face aux vastes superficies en cause, une machine spécifique a été conçue pour régénérer les landes. Et des contrats ont été passés avec des entreprises locales pour valoriser commercialement les brandes coupées.



Paysage de landes intra-forestières. 20/05/2021 – Cliché J. Ph. Siblet

- Le site du Pinail est le siège d'études scientifiques de très haut niveau. Elles portent, bien sûr, sur l'inventaire des espèces présentes sur le site. Dans ce domaine, il dispose, par exemple, d'un inventaire des champignons probablement sans équivalent au sein du réseau des RNN. Des études de pointes sont également menées sur la taxinomie et sur la biologie des espèces. Enfin, la réserve mène des études remarquables sur les conséquences des changements climatiques. C'est ainsi qu'une thèse sur « l'identification et la modélisation des habitats d'espèces à enjeux et l'évolution de leur aire de répartition avec le changement climatique »¹ a été soutenue en 2019 en prenant comme modèle le site du Pinail ;
- Le projet de territoire associé à la demande de labellisation est convaincant. Il s'articule autour des grands objectifs suivants :
 - Contribuer au rayonnement du territoire, de sa notoriété et attractivité, en lien avec le cadre de vie et l'intérêt touristique ;
 - Développer les activités d'éducation et de sensibilisation à la nature et au développement durable ;
 - Promouvoir la gestion durable du territoire.
- Le projet de labellisation Ramsar a été encadré par une gouvernance spécifique dans le cadre d'un comité de suivi de la candidature. Ce comité de suivi réunit l'ensemble des acteurs locaux du site. À l'initiative de la démarche, l'association GEREPI est la structure coordinatrice et le conservateur de la Réserve naturelle nationale du Pinail. Sa composition est identique à celle du Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Moulière-Pinail ».
- Le site fait l'objet d'une importante valorisation pédagogique au travers d'un sentier pédagogique de découverte et de nombreuses animations pédagogiques à destination du grand public et des scolaires.



Équipements pédagogiques pour l'accueil du public – 21/05/2021 – Cliché G. Ferrere

¹ PREAU C. (2019) - *Identification et modélisation des habitats d'espèces à enjeux et évolution de leur aire de répartition avec le changement climatique*. Thèse de doctorat de l'université de Poitiers.

La qualité du dossier de candidature est donc excellente et la visite de terrain conduite les 20 et 21 mai 2021 a permis de vérifier concrètement les éléments qui y figurent.

Pour ces raisons, nous proposons un avis très favorable sur cette inscription

Cet avis est toutefois assorti des recommandations suivantes :

1 – Les terrains situés au sein de la petite forêt de la Moulière, qui sont de très loin les plus importants en superficie du site, ne bénéficient d’aucune protection réglementaire en dehors de celle conférée par le statut de forêt domaniale. Même si la gestion de ce secteur peut, au moins pour partie, s’assimiler à celle d’une Réserve Biologique Domaniale, elle ne bénéficie pas de ce statut, ce qui est particulièrement regrettable compte-tenu de l’exceptionnelle richesse de ce territoire. Le classement de ce secteur est donc tout à fait nécessaire, d’une part pour reconnaître la pertinence de la gestion qui y est actuellement menée et d’autre part, pour répondre aux objectifs fixés par la nouvelle Stratégie nationale des Aires Protégées qui demande à l’ONF de classer 50 nouvelles RBD/RBI. Dans ce contexte, il est patent que ce site mérite, sans aucun doute possible, cette reconnaissance. Une extension de la réserve naturelle sur le domaine forestier serait également une alternative envisageable. Mais le contexte issu d’un passé récent indique que cette hypothèse ne permettrait pas une gestion sereine du territoire.



Panneautage – 20/05/2021 – Cliché G. Ferrère

2 – Au sein du site proposé à la labellisation, il existe un réseau de mares considérable qui n’est aujourd’hui pas géré voire méconnu. Celles-ci sont la plupart du temps envahies par la végétation et, de surcroît, sous couvert forestier. Des travaux de restauration de certaines mares sont d’ores et déjà programmés par l’ONF grâce à des financements de l’État (DREAL). Il convient de mettre en place un programme ambitieux d’identification et de restauration des mares sur les moyen et long termes. Ces travaux doivent également faire l’objet de suivis écologiques permettant de mesurer leur efficacité en terme de résilience des écosystèmes.



Mare forestière – 20/05/2021 – Cliché J. Ph. Siblet

3 – Des plantations importantes de Pins maritimes ont été réalisées par l’administration forestière au cours de la seconde moitié du 20ème siècle dans les landes de la petite forêt du Pinail. Ces plantations quasi mono-spécifiques ont eu pour conséquence de banaliser les écosystèmes, d’acidifier les sols et de faire disparaître des habitats naturels prisés d’espèces remarquables inféodées aux milieux de landes ouvertes. Des opérations de réouverture après coupe des pins ont été menées par l’ONF dans le cadre de Natura 2000. Toutefois, elles restent assez marginales par rapport aux superficies en cause. Il convient donc d’examiner les modalités pratiques et financières d’une extension de ces opérations. Il est également très important d’examiner la possibilité de convertir, à l’issue de leur exploitation, les parcelles mono-spécifiques de pins en des peuplements mixtes permettant le développement d’une flore et d’une faune diversifiées.



Plantations de Chêne rouge et plantations de Pins maritimes – 20/05/2021 – Clichés J. Ph. Siblet

4 – L’assèchement de plus en plus sévère et précoce des mares liées aux épisodes de sécheresse implique une vigilance particulière sur ce point. Il convient donc de veiller à la compatibilité entre les travaux d’entretien des fossés et leur impact sur l’écoulement des eaux. Il faut, en effet, éviter de favoriser un drainage involontaire.

5 – Une Ligne électrique haute tension traverse le site d’est ou ouest. C’est le seul élément visuel perturbateur au sein d’un paysage dont le caractère sauvage est particulièrement marquant. Outre son aspect paysager, les risques de collision et/ou d’électrocution pour les grands rapaces par exemple n’est pas neutre. Il serait nécessaire qu’une étude soit menée pour examiner les modalités d’un enterrement de cette ligne au droit du site sous réserve que celui-ci ne génère des perturbations trop importantes pour le milieu naturel.



Ligne haute tension traversant le site – 21/05/2021 – Cliché G. Ferrère

6 – Le site est l’objet d’une intense activité dans le domaine de la connaissance naturaliste et scientifique. Celle-ci est menée par un réseau d’associations naturalistes et de chercheurs du monde académique, le tout piloté par la Réserve naturelle et son conseil scientifique. Ces travaux sont d’une importance et d’une qualité exceptionnelles. Ils débouchent sur des rapports et des publications scientifiques dont l’intérêt est patent pour les gestionnaires mais, au-delà, pour l’étude des phénomènes de changements globaux que nous sommes en train de vivre. A ce titre, le site du Pinail joue un véritable rôle de vigie pour l’étude des changements climatiques. Si ce terme est parfois galvaudé, il trouve ici tout son sens. Il convient de trouver les financements nécessaires pour que cette activité scientifique de haut niveau puisse se poursuivre de façon performante et opérationnelle sur le site en dotant les gestionnaires des moyens permettant de pérenniser ces travaux essentiels.

7 – La maison de la Réserve Naturelle est actuellement située à environ 3 kilomètres du site. Un projet de création d’une maison à proximité de la réserve est en projet depuis plusieurs années. Si cet équipement voit le jour, il conviendrait d’y réserver un espace pour la présentation de Ramsar et de ses objectifs. Ce site pourrait d’ailleurs s’inscrire dans le réseau des « Maisons Ramsar » dont il existe déjà plusieurs exemples en France. Une vigilance accrue devra être portée sur la légitime ambition visant à augmenter les capacités d’accueil du site dans l’avenir, notamment dans un but pédagogique. Il est indispensable que cette fréquentation, aujourd’hui objectivement très diffuse, n’ait pas d’effets négatifs sur la quiétude des lieux qui est un atout et une nécessité pour la faune et la flore qui fréquentent ces espaces.

8 – La caractère « unique » de la zone humide du Pinail doit être l’occasion de mettre en place des partenariats et des échanges avec d’autres espaces protégés. S’ils existent déjà au plan national, la labellisation Ramsar pourrait être l’occasion de les renforcer et de les étendre au plan européen, voire mondial. Un ou plusieurs jumelages avec des sites présentant des caractéristiques voisines pourraient être envisagés.

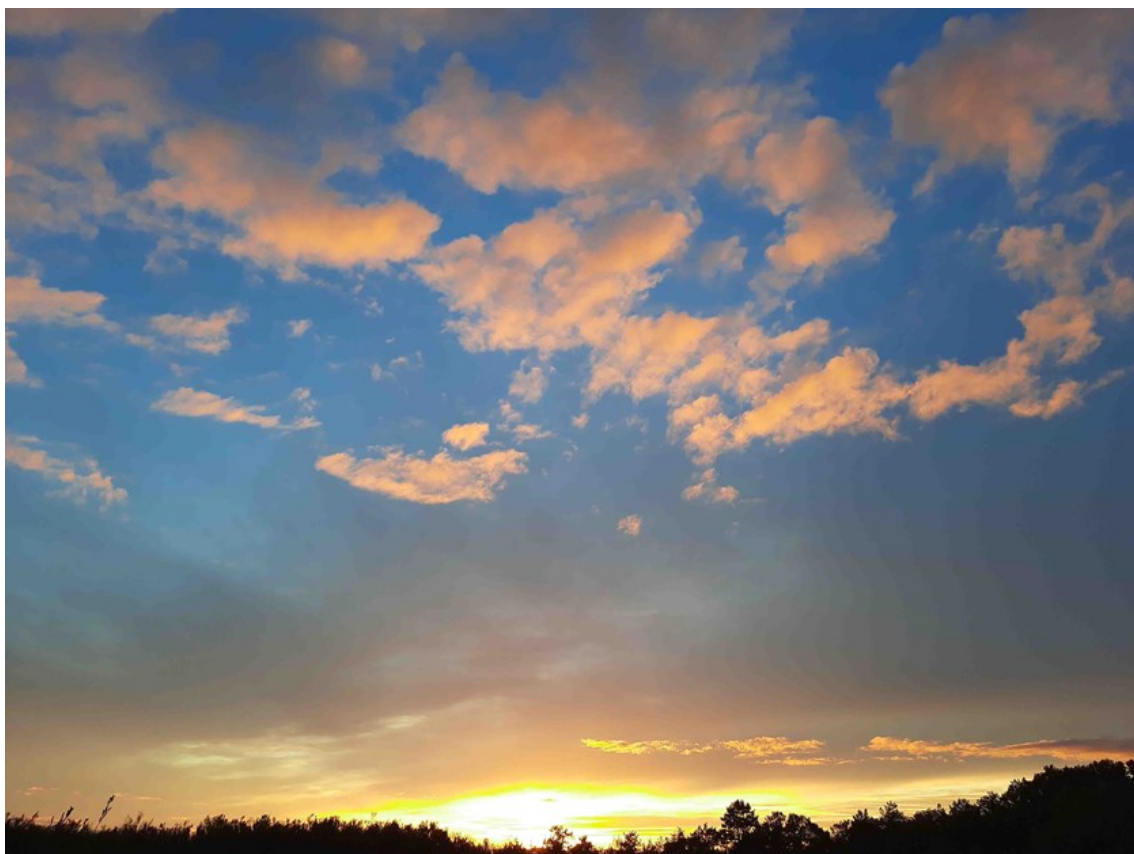
5 CONCLUSION

Le site du Pinail est un complément très utile au réseau des sites Ramsar déjà labellisés. Il s’agit d’un espace dont la spécificité est unique sur le territoire national de surcroît dans un secteur peu représenté en sites labellisés actuellement.

L’intérêt biologique du site, son remarquable intérêt paysager, son histoire si particulière en font un lieu d’exception. La gestion performante de l’espace associé à la mobilisation quasi-unanime des acteurs locaux rendent la labellisation parfaitement légitime. Il est attendu de celle-ci qu’elle contribue à renforcer l’empathie locale pour cette zone humide. Elle doit aussi permettre de renforcer la collaboration des acteurs du site au-delà des enjeux de pouvoirs et des revendications territoriales. Dans ce contexte, la labellisation Ramsar jouera tout son rôle.

Remerciements

J’adresse tous mes remerciements à l’association GEREPI, gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale du Pinail pour l’organisation parfaite de la visite de terrain des 20 et 21 mai 2021. Merci à l’ensemble de ses collaborateurs qui se sont mobilisés pour l’organisation. Un remerciement particulier à Kevin LELARGE et à Yann SELLIER pour leur investissement sur ce dossier et pour leur érudition concernant la faune et la flore du site. Merci à Yann ROLLAND de l’ONF pour sa participation et son écoute. Merci à la DREAL et notamment à Alain VEROT et Albert NOIREAU pour l’accompagnement institutionnel de ce dossier. Merci à l’ensemble des participants aux deux journées de visite de terrain pour leur présence et pour les échanges fructueux. J’adresse un salut amical à Michel GRANGER naturaliste et historien érudit pour sa passionnante présentation de l’histoire du site et pour les échanges ornithologiques. Enfin, je ne saurais oublier Ghislaine FERRERE et Bastien COIC fidèles compagnons de route des dossiers Ramsar. Merci particulièrement à Ghislaine pour le travail de « décortiquage » du dossier en amont et pour le partage de ses magnifiques photos dont certaines illustrent le présent dossier.



Coucher de soleil sur le Pinail – 20/05/2021 – Cliché G. Ferrère



Plaque posée à l'entrée de la réserve en hommage à Yves Baron, initiateur du projet de Réserve naturelle

ANNEXE 1

PROGRAMME DE LA VISITE DE TERRAIN

Date	Site	Horaires	Sujets abordés	Intervenants
20/05/2021	Chalet d'accueil RNN	9h	Présentation des acteurs et du programme de la visite	Albert Noireau (DREAL) & Roland Raimond (GEREPI)
	Kiosque d'entrée RNN	9h30	Histoire du Pinail	Michel Granger (LPO)
	Carrefour des gendarmes	10h15	Plan d'aménagement domanial	Yann Rolland (ONF)
	Fossé de la hutte RNN	11h15	Plan de gestion RNN	Kévin Lelarge (GEREPI)
	Pare-feu plateau est	11h30	DOCOB N2000	Thierry Dubois (LPO)
	Rivau ONF	14h	Enjeu eau Vienne Aval et Pinail	Benjamin Glatigny (SMVA)
	Rivau	13h	REPAS	
	Bas marais RNN	12h30	Exemple de gestion	Yann Sellier (GEREPI) et Yann Rolland (ONF)
	Rivau RNN	14h30	Perspective Ramsar	Kévin Lelarge (GEREPI)
	Lande à mares ONF	15h30	Exemple de gestion	Yann Rolland (ONF)
	Tourbière RNN	16h30	Observatoire RNN	Yann Sellier (GEREPI)
	Station météo RNN	17h30	Exemple de gestion et recherche	Philippe Eon (CAGC) & Yann Sellier (GEREPI)
		18h	PAUSE / REPAS	
	RNN Pinail (terrain)	21h	Prospection nocturne (amphibiens, chauves-souris)	Roland Raimond & Kévin Lelarge (GEREPI)
		22h	FIN DE JOURNEE	
21/05/2021	Chalet d'accueil RNN	9h30	Accueil	Kévin Lelarge (GEREPI)
		9h40	Outil Ramsar	Bastien Coïc (Ramsar France)
		9h50	Démarche Ramsar	Ghislaine Ferrère (MTE - DEB)
		10h	Intervention et échanges avec les élus du territoire	Communes, EPCI, département, etc.
	Bergerie RNN	11h	Rappel des enjeux de la zone humide du Pinail	Kévin Lelarge (GEREPI)
	Aire d'animation RNN	11h30	Intervention et échanges avec les usagers du site	ONF, LPO, Vienne Nature, FDC86, CPIE, Objectif Nat
	Observatoire RNN	12h15	Paysage du Pinail	
		12h30	REPAS	
	Chalet d'accueil RNN	14h	Dimension touristique et pédagogique du site	GEREPI, OT Grand Châtelleraut
	Sentier RNN	14h30	Animation de découverte pédagogique	GEREPI & CPIE Seuil du Poitou
	Chalet d'accueil RNN	17h30	Conclusion	? (MTE - DEB / Ramsar France / MNHN)
		18h	FIN DE JOURNEE	





ANNEXE 2

DOCUMENTS CONSULTÉS

- Fiche descriptive RAMSAR
- Avis DREAL
- Avis des communes consultées
- Avis des services consultés
- Avis des établissements publics consultés
- Documents pédagogiques de la Réserve naturelle et notamment la brochure « Le petit explorateur du Pinail » « Sur les pas d'Yves Baron ».



Les landes du Pinail – 19/05/2021 – Cliché J. Ph. Siblet



Paysage de lande au printemps – 19/05/2021 – Cliché J. Ph. Siblet



UMS PatriNat
Muséum national d'Histoire naturelle
CP41 – 36 rue Geoffroy Saint-Hilaire
75005 Paris
www.patrinat.fr

